

Projet de centrale solaire photovoltaïque au sol de l'ancien CET de Livré-la-Touche

La société IEL est une société bretonne et indépendante, spécialisée dans le développement, l'installation et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire).

Depuis 2009, IEL étudie la faisabilité d'un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol situé sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la commune de Livré-la-Touche. Le site se trouve au nord de la commune, au lieu-dit de « La Vieuville ».

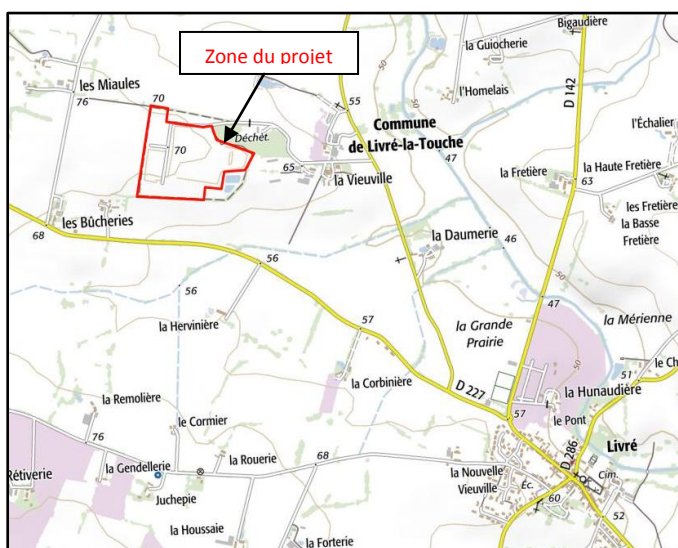


Figure 1 : Carte de localisation du projet

Pour ce projet, IEL a déposé un dossier de demande de permis de construire en novembre 2010. Par la suite, le permis de construire a été autorisé le 12 septembre 2011. Dans les années qui ont suivi, IEL a candidaté aux différents appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et le projet n'a pas été sélectionné.

Aujourd'hui, avec l'évolution technologique du photovoltaïque et en concertation avec les différents acteurs. Il a été décidé de continuer le projet en optimisant sa surface d'implantation et ainsi maximiser les chances de construire la centrale photovoltaïque au sol de Livré-la-Touche.

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures fixes orientées plein sud. Ce qui représentera une hauteur maximale de 2,7 m. Afin de transformer et d'injecter l'électricité produite sur le réseau public, la centrale comportera un poste de livraison ainsi que trois postes techniques comprenant chacun deux onduleurs et un transformateur.

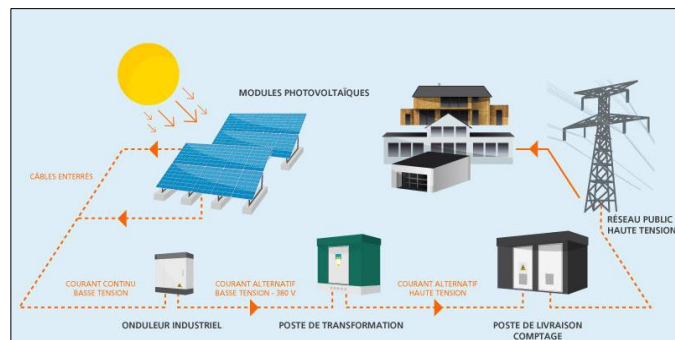


Figure 2 : Schéma de principe d'un parc photovoltaïque

La puissance maximale installée sera de 5,73 MW. La centrale permettra ainsi la production annuelle de plus de 6,3 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique (chauffage inclus) d'environ 1800 personnes.



Figure 3 : Photomontage de la future centrale solaire photovoltaïque au sol de l'ancien CET de Livré-la-Touche

Ce projet engendrera des retombées économiques fiscales pour les collectivités locales d'environ 75 000 € /an répartis à 5% pour la Commune, 57% pour la Communauté de Communes, 36% pour le Département et 2% pour la Région.

Le permis de construire sera déposé en septembre 2018 et une enquête publique aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter. **Contact :**

Jean Coadalan (Chargé de projets - IEL)

jean.coadalan@iel-energie.com

02.30.96.02.27 / 06.37.13.53.89